



**Le projet de protocole sanitaire en entreprise est diffusé
sur les réseaux sociaux**

- Les employeurs reprennent la main sur le télétravail.

La vraie info est là, l'utilisation du verbe "fixer" "les employeurs fixent dans le cadre du dialogue social de proximité, un nombre minimal de jours de télétravail par semaine, pour les activités qui le permettent".

- Conseil : Accompagner les télétravailleurs dans leur reprise. Certains salariés ont mis en place une vraie organisation chez eux. Il est nécessaire d'appeler au préalable , pour connaître les contraintes d'organisation rencontrées, etc...,
- Conseil n°2 : Ne pas dénigrer le télétravail. 1- ça fonctionne 2- Rien ne dit qu'il ne sera pas à nouveau obligatoire.

- Les réunions en présentiel restent l'exception (mais redeviennent tout de même possibles) : "les réunions en audio ou en visioconférence restent à privilégier.

Lorsqu'elles se tiennent en présentiel, les réunions doivent respecter les gestes barrières"

- Les moments de "convivialité" reviennent aussi possibles .. mais masqués + gel hydroalcoolique, gestes barrières .. Donc, pour les vrais moments, comme avant, ce sera pour + tard !

[Télécharger ici](#)